

*République Française*

*Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture*

*110, rue de Grenelle - 75357 Paris 07 1<sup>er</sup> Arrondissement*

Monsieur le Député,

J'ai l'honneur de vous informer que dans le cadre du "Nouveau Contrat pour l'Ecole", la décision n°58 vise à créer une option informatique en classe de seconde.

C'est ainsi qu'une expérimentation d'un enseignement d'informatique en classe de seconde est conduite dans le but de tester des contenus de programme et des outils pédagogiques.

La décision finale sur le statut et le contenu de l'enseignement sera prise ultérieurement après évaluation de cette phase expérimentale.

C'est pourquoi, j'examinerai avec intérêt les propositions et réflexions menées par l'association "Enseignement Public et Informatique" et plus particulièrement leur requête concernant la place faite à l'intégration de l'informatique et des technologies nouvelles dans l'enseignement et la formation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

François BAYROU

Monsieur Jacques FLOCH  
Député de Loire-Atlantique  
Maire de Rezé  
Hôtel de Ville  
Place Jean Baptiste Daviais  
44400 REZE